

REUNION DU 4 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize le quatre février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du vingt cinq janvier deux mille treize et sous la présidence de monsieur Jean-Claude VIBIEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Horacio FERREIRA, Yves FONTAN, Christophe LAVAURE, Stéphane DE GUGLIELMI, Jean-François ROUMANIE, Jean - Christophe QUENTIN. Mesdames Christiane BARROT, Pascale GOURSAUD.

Excusés : Philippe POMPOUGNAC qui a donné procuration à Yves FONTAN.
Corinne FERREIRA qui a donné procuration à Christiane BARROT.

Absentes : Béatrice MOREAU, Nathalie PEYNAUD.

Secrétaire : Yves FONTAN.

Ordre du jour : Aménagement de la traverse des Versannes : demande d'une subvention d'Etat (DETR) ; Acte administratif d'acquisition d'une section de chemin rural à Castel Dèche ; Dissolution du syndicat intercommunal de gestion du collège de Vergt : Attribution de l'actif, du passif et du fonds de trésorerie ; Personnel communal ; Réforme des rythmes scolaires ; Divers.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DES VERSANNES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (1 – 2013).

M. le Maire rappelle que la commune n'a pas été retenue au titre de la DETR 2012 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour aider à la réalisation de l'aménagement de la traverse des Versannes, aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter la DETR pour l'année 2013.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, (DETR) 2013 au taux de 30 %, pour les tranches de travaux 1 et 2.
- De financer la partie non subventionnée par des fonds propres (autofinancement / emprunt).
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.
- D'adopter le plan de financement suivant :

TRANCHE 1.

Montant des travaux : 328 800 €HT, maîtrise d'œuvre et divers : 30 200 €HT

Total HT 359 000 € (429 364 €TTC)

DETR : 30% de 328 800 €	98 640 €
Subvention Département Travaux d'édilité : 40 % de 200 000 €	80 000 €
DPT Aménagt Bourgs 20%	31 800 € (sur 128 800 €de trvx hors édilité + 30 200 €de MO et divers = 159 000 €).
Contrat d'objectif	20 530 €
OLS :	20 000 €
Total des subventions	250 970 € (69,99 %)
Autofinancement / emprunt	108 030 €
TVA	70 364 €
Total TTC	429 364 €

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

M. le Maire informe du nouveau dispositif concernant la modification des rythmes scolaires. Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié au Journal Officiel du 26 janvier 2013.

Afin d'alléger la journée de classe, le décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. C'est la fin de la semaine de quatre jours et il y aura classe le mercredi matin (des dérogations pourront être accordées pour remplacer le mercredi par le samedi matin dans le cas d'un projet éducatif territorial). La journée de classe ne devra pas excéder 5h30 et la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. Ce sont les communes, collectivités en charge de la gestion des écoles maternelles et des écoles primaires, qui vont devoir appliquer la réforme. Celle-ci a, notamment, un impact sur le temps périscolaire. La réforme entre en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2013 mais les communes peuvent, jusqu'au 31 mars 2013, demander à reporter son application à la rentrée 2014.

Le ministre de l'Éducation nationale, a adressé, le 24 janvier, à tous les maires de France une lettre dans laquelle il s'engage à prendre des mesures pour accompagner les collectivités : mise en place d'un fonds de 250 millions d'euros pour garantir la prise en charge de tous les enfants jusqu'à 16h30, assouplissement des taux d'encadrement des activités périscolaires.

Mme EL KEBIR, directrice de l'école, indique que les enseignants proposent d'élaborer des projets pédagogiques, mais ces activités seront réalisées par les enfants avec des agents municipaux, des animateurs ou des intervenants extérieurs auxquels la mairie fera appel. Les enseignants étant conscients du coût à la charge de la commune, une réflexion sera menée pour s'organiser au mieux et prendre en compte les compétences des agents et animateurs. Pour aider à la mise en place de cette réforme, une dotation de 50 € annuels par enfant est prévue, plus une dotation supplémentaire qui pourrait être de 40 € sur 2 ans pour les communes qui appliqueraient cette réforme dès la prochaine rentrée.

Mme la directrice informe qu'une réunion de concertation est prévue le 11 février prochain, à 17h, à l'école, avec les enseignants et les élus municipaux et communautaires.

Mme BARROT se dit favorable à une école qui favorise la réussite de tous les enfants. Cependant, alors que les communes riches auront les moyens de faire appel à des intervenants et des professeurs spécifiques et qualifiés, les communes pauvres auront des difficultés pour mettre en place cette réforme qui demande des moyens financiers conséquents. Elle ajoute que le métier d'éducateur doit faire l'objet d'une véritable formation. Elle demande si un projet départemental est prévu.

Mme FERREIRA rejoint la séance.

M. le maire répond que aucun projet départemental ne sera élaboré, chaque commune dotée de services ayant ses spécificités (transport scolaire, périscolaire, ALSH, cantine par exemple). Le coût estimé pour notre commune pourrait être de l'ordre de 30 000 €.

M. le Maire informe qu'une cinquantaine de classes pourraient être fermées en Dordogne à la rentrée prochaine, dont une à LA DOUZE.

Mme la directrice précise que l'effectif actuel de l'école est de 128 enfants, 16 enfants quitteront l'école pour le collège, 10 à 12 enfants entreront en maternelle. Pour conserver la 6^{ème} classe, l'effectif doit être de 131.

DIVERS.

Acquisition / travaux : changement du bloc moteur et du boîtier électronique du système de sonnerie des cloches de l'église. Achat de 6 tables pour la salle des Versannes.

Une étude a été demandée pour renouveler les photocopieurs.

Carte communale : M. le Maire informe que, suite aux désaccords entre les services de l'Etat et la commune, une réunion d'arbitrage a eu lieu le 28 novembre dernier, à la préfecture, en présence du secrétaire général de la préfecture et de la DDT.

Cependant, des désaccords demeurent sur 4 ou 5 terrains, pour des raisons de sécurité incendie, présence de lignes électriques ou de surfaces boisées.

Le conseil municipal est informé que le **repas du CCAS** aura lieu le dimanche 10 février.

Festival MNOP : proposition d'un concert de jazz avec entrée payante. La commune pourrait prendre en charge une partie du coût et une association pourrait s'associer à cet événement

Ligne Périgueux Agen : des animations sont prévues les 3 et 4 août 2013 pour commémorer les 150 ans de la création de cette ligne. La gare des Versannes sera pavoisée. Une ancienne machine à vapeur circulera sur cette ligne, 1600 voyageurs pourront être accueillis, en 4 voyages. La commune achètera des billets pour les enfants. Des clubs de voitures anciennes participeront à cette manifestation.

L'épreuve d'enduro **La Grappe de Cyrano**, aura lieu du 29 au 31 mars prochain et passera sur la commune (au niveau de l'ancien terrain de cross, à Ladeuil, La Prade, au pont du Bournat, au Terme Blanc et à la Gélie).

Interventions des élus :

Mme FERREIRA rappelle la commande, non encore livrée de chaises et de draps, et la nécessité d'installer des verrous aux portails. Elle demande si la commune dispose d'un certificat de non pollution du ballast.

M. le Maire indique que les commandes sont en cours. Il est prévu d'installer les verrous très prochainement. Le certificat concernant le ballast sera demandé.

M. DE GUGLIELMI demande que la place des Versannes soit traitée après la réalisation des travaux de la traverse.

M. ROUMANIE demande quand paraîtra le prochain bulletin municipal, qui est réclamé par des administrés souhaitant être informés de la vie de la commune. Il souhaite vivement que des animations soient prévues lors du prochain Noël, pour les enfants de l'école et lors du marché de Noël.

Mme BARROT souhaite que les élus soient associés à l'organisation de ces animations.

M. le Maire répond que le site fera office de bulletin car il contiendra de nombreuses informations. Concernant les animations de Noël, il précise qu'il lui est difficile de tout prendre en charge et propose que Mme BARROT soit chargée d'organiser les prochaines animations de Noël.

Mme BARROT remercie M. le Maire pour la transmission d'informations demandées lors d'un précédent conseil municipal. Elle relève que le coût annuel d'un enfant scolarisé n'est pas négligeable, 850 €. Il est à noter que ce coût était plus élevé lorsque l'emprunt pour les travaux de l'école n'était pas soldé. Elle demande qu'un courrier soit envoyé aux communes de domicile des enfants, notamment LACROPTE, pour réclamer une participation. Concernant l'Agence Postale, elle remarque que son fonctionnement fait apparaître un déficit de 8 000 €, alors que lorsque La Poste était en place ce service ne coûtait rien à la commune. De plus, certaines opérations financières ne sont plus possibles.

M. le Maire indique que opérations courantes sont effectuées et que le coût de fonctionnement de l'agence postale est justifié par l'augmentation des heures d'ouverture, de 9 h à 18h. Concernant le coût de scolarité d'un enfant et la participation de la commune de LACROPTE, M. VIBIEN précise que M. le Maire de LACROPTE a demandé à notre commune de refuser les enfants de sa commune.

La séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.